

**COMMUNE DE BOGEVE**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 04 mai 2010**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 04 mai 2010 à 20h30 sur convocation du Maire du 29 avril 2010.

**PRESENTS :** Mmes BAUD GRASSET Maryvonne - BOUVAREL Magali - GAL Catherine - ROCH Jacqueline.  
MM. BOUVIER Bernard - CHABRY Philippe - CHARDON Didier - CHARDON Mickaël - CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre - GAVARD Patrick - PAYRARD Eric.

**EXCUSES :** MM. BOUVIER Eric - GRILLET Luc  
MME BAUD-GRASSET Dominique.

Secrétaire de Séance : Didier CHARDON

**PRESENTATION DIAGNOSTIC PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS**

La loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a été promulguée le 11 février 2005. A cette fin, les communes doivent établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics,

Le plan de mise en accessibilité a pour objet de préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune de BOGEVE a donc fait réaliser son Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics conformément aux décrets 2006-1657 et 2006-1658 du 21 décembre 2006 et l'arrêté du 15 janvier 2007.

Mademoiselle MOULIN du Cabinet CLIC missionnée pour cette opération présente à l'Assemblée :

- Le diagnostic du niveau d'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- Un relevé des non-conformités,
- Les préconisations de mises aux normes et le coût de ces dernières.

Monsieur le Maire indique que chacun de ces points a été intégré dans une programmation de travaux planifiée jusqu'en 2020, par ordre d'urgence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve donc le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics tel que présenté ainsi que la programmation des travaux de mise en conformité.

**DETERMINATION DES ACTIONS A ENGAGER POUR LE SPANC**

Lors de la réunion de conseil municipal du 03 mars 2010, un groupe de travail a été constitué pour étudier les différentes actions à engager en 2010 pour le SPANC.

Ce groupe de travail réunit le 15 avril 2010 propose :

**1 - La poursuite des contrôles périodiques :**

- Vérification des modifications intervenues depuis le précédent contrôle,
- Vérification de l'accessibilité et des défauts d'entretien et d'usure éventuels,
- Constat que le fonctionnement de l'installation n'engendre pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances,
- Le cas échéant préconiser une vidange.

**2 - La mise en place d'opération de vidange des fosses septiques :**

Monsieur Didier CHARDON, adjoint, suggère de mettre en place ce service au sein de la commune et non pas faire appel à une entreprise de vidange extérieure. En effet, la Commune disposant de bassins de décantation, il considère, compte tenu du nombre limité de fosses, qu'il est aberrant de payer une entreprise spécialisée pour évacuer le contenu de ces fosses à Gaillard ou dans un autre site.

### 3 - Lancement d'un programme de réhabilitation :

Lancement d'un programme de réhabilitation des installations (avec subvention du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau) pour ceux qui ne seraient pas raccordable à l'assainissement collectif.

### 4 - Mise à jour des règlements, notices et plans :

Mise à jour règlement communal d'assainissement non collectif, des notices techniques et des plans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions. Il charge le Maire de se renseigner afin de savoir s'il est légal de prendre en charge la vidange des fosses septiques et leur rejet dans la lagune.

## **CONTRAT SAISONNIER PERIODE ESTIVALE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est, comme chaque année à pareille époque, nécessaire de recruter un agent saisonnier pour renforcer l'équipe du service technique pour la période estivale.

L'agent recruté l'année dernière étant de nouveau intéressé par cette offre, Monsieur le Maire propose de recruter cette personne en tant qu'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe contractuel à temps plein pour une période de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010 conformément à l'article 3, paragraphe 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, pour renforcer l'équipe du Service Technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour l'embauche de cette personne pour un contrat de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement et tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

## **POINT SUR ACTIVITES INTERCOMMUNALES**

### SYNDICAT DES BRASSES :

Monsieur Jean-Pierre DELAVOËT représentant de la commune de Bogève à la réunion de chantier du 30 avril, indique que les travaux de la retenue colinéaire débuteront après l'obtention de l'autorisation de la préfecture (commission du 10 juin 2010).

L'eau qui approvisionnera cette réserve, d'une capacité de plus de 45.000 m<sup>3</sup>, proviendra du torrent des Chenevières, des eaux de ruissellement et des eaux de fonte du printemps. Cette retenue devrait permettre de tripler le débit des canons à neige. Depuis la retenue, une canalisation de près d'un kilomètre, alimentera le réseau de neige de culture.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE VERTE :

Le 6 avril 2010, le Conseil Communautaire a procédé au vote du budget 2010 de la nouvelle communauté de communes de la Vallée Verte.

Ce budget primitif pour l'exercice 2010 traduit les orientations débattues lors du Bureau et du Conseil Communautaire du 15 mars 2010, c'est-à-dire :

- Une volonté majoritaire de ne pas, pour la première année, valider des taux élevés des 4 taxes, sachant que certaines communes auront des difficultés à défalquer ces taux, des taux communaux,
- De pouvoir cependant lancer des projets d'investissements ambitieux.
- De considérer cette année 2010, comme une année de transition. En effet, la réforme des collectivités territoriales ainsi que la réforme de la Taxe professionnelle ne donnent pas, à ce jour des garanties concernant le montant de la DGF 2010 et le montant des compensations de TP 2010.

C'est pourquoi, il a été décidé de diminuer certaines dépenses et d'utiliser les excédents de fonctionnement et d'investissement 2009 pour bâtir le projet de budget primitif 2010.

Le produit fiscal attendu, prévu lors du débat budgétaire à 1.200.000 euros, est ramené à 992.800 euros.

Prévision des taux des 4 taxes pour 2010 :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>5,87%</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>5,98%</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>37,81%</b>
<b>Taxe professionnelle</b>	<b>6,29%</b>

Après reprise de l'excédent de fonctionnement 2009 (68.178,75 €), de l'excédent de la section d'investissement 2009 (194.702,08 €), conformément au compte de gestion 2009 établi par Monsieur le percepteur et au compte administratif de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, le budget 2010 a été arrêté comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Recettes 2010</b>	2 281 829,13	717 000,00
<b>Dépenses 2010</b>	2 281 829,13	717 000,00

### **SYNDICAT DES ALPES DU LÉMAN :**

Le 23 mars dernier, par 15 voix sur 20, le budget 2010 a été validé.

Bernard BOUVIER, Président du Syndicat, y voit une double signification :

- 1 - La confiance une nouvelle fois renouvelée aux membres du Bureau, qui assument les choix stratégiques.
- 2 - La volonté, malgré les difficultés, de continuer à avoir un regard partagé sur ce territoire afin de préserver une activité touristique pour les prochaines années.

Même si le tout ski est fini, sans le ski, tout est fini. Alors, il nous faut désormais raisonner "stations de montagne" et plus simplement "stations de sports d'hiver".

La relation n'est plus aussi systématique que le supposait la mécanique bien huilée de la station comme locomotive du développement dans laquelle l'attribution de moyens et la mise en œuvre d'équipements pouvaient garantir les retombées économiques et sociales sur un territoire.

Cependant, nous sommes bien conscients que la diversification touristique pose de nombreuses interrogations.

L'image du « passager clandestin » se contentant de consommer le territoire, son environnement et les équipements associés à sa pratique, constitue une charge sans contrepartie. En outre, la tendance à la baisse de la fréquentation estivale contribue au déficit d'image de la diversification : le tourisme d'été est présenté comme une voie de développement peu pérenne. Les difficultés d'accès à l'environnement montagnard (relief, variabilité météo, etc.) apparaissent comme des limites à l'ouverture au grand public.

Mais, aujourd'hui, notre objectif affiché ne consiste pas à chercher une ou des alternatives radicales aux stations de sports d'hiver ou plus largement au tourisme mais bien d'assurer leur maintien et leur continuité dans leur transformation.

Et Bernard BOUVIER est convaincu que la structure Alpes du Léman peut permettre d'appréhender ces mutations, avec l'aide de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département.

### **Le dossier des Brasses :**

La deuxième partie de réunion a été consacrée à ce dossier.

En effet, en tant que Président du Syndicat Mixte des Alpes du Léman, Bernard BOUVIER devait faire face à deux demandes :

1 - Demande du Syndicat des Brasses qui, refusant tout débat interne sur les suites à donner à sa délibération de retrait, prise en juillet 2009 (adhésion des communes à la place du Syndicat des Brasses), l'accusait de ne pas donner suite à sa demande. Il rappelle qu'il a sollicité à de très nombreuses reprises le Président du Syndicat des Brasses, afin qu'il organise une réunion sur ce sujet, pour indiquer les conséquences juridiques de cette délibération, mais il n'a jamais eu de réponse.

2 - Demande des membres du Comité Syndical des Alpes du Léman, souhaitant connaître les conséquences juridiques de la demande de retrait du Syndicat des Brasses (délibération de juillet 2009 et courriers de 2010).

Mais, les délégués des communes de Saint-Jeoire et Viuz-en-Sallaz ont quitté précipitamment la réunion.

Bernard BOUVIER le regrette vivement. Comment peut-on l'accuser de ne pas donner suite à la délibération de juillet 2009 et dans le même temps ne pas participer à un échange qui avait pour objet d'étudier les conséquences de cette délibération.

Il en conclut que, tant au niveau du Syndicat des Brasses qu'au niveau du Syndicat Mixte des Alpes du Léman, les délégués de Viuz-en-Sallaz et Saint-Jeoire ne veulent pas de débat et ne veulent pas entendre les conséquences de leurs décisions.

Cependant, malgré l'absence des collègues de Viuz-en-Sallaz et Saint-Jeoire, le débat, qui s'est déroulé dans un bon climat, a permis d'éclairer l'ensemble des participants, sur les conséquences juridiques de la demande de retrait du Syndicat des Brasses.

Chacun est bien conscient que la tâche ne sera pas facile. Mais le Président assumera ses responsabilités, avec toujours un seul objectif : construire mais jamais détruire.

### **POINT SUR TRAVAUX EN COURS**

#### **Débroussaillage Terrain «Les Chaix» :**

Afin de pouvoir lancer le marché de travaux de viabilisation du terrain « Les Chaix », il a été nécessaire de procéder au nettoyage du terrain. L'entreprise MARJOLLET a exécuté ses travaux pour un montant de 2750 € H.T.

### **Pose des containers semi-enterrés Garage Communal :**

L'Entreprise MARJOLLET a effectué les travaux de terrassement (8450 € H.T.). Les 6 containers ont été commandés (2 containers pour le carton, 2 pour le plastique et l'aluminium et 2 pour le verre).

### **Réfection Toiture de la Poste :**

Une demande de devis est en cours.

### **Réfection Toiture de l'Eglise :**

Une entreprise doit intervenir prochainement.

### **Travaux d'assainissement « Le Perret » :**

Les travaux d'assainissement de la fin du secteur « Le Perret » ont débuté. L'entreprise MARJOLLET effectue ces travaux.

### **Travaux Assainissement «Les Mougis»:**

Le dossier de demande de subvention doit être étudié par le SMDEA en commission en juin 2010.

## **SUBVENTION CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

Monsieur le Maire indique que lors de l'établissement du budget primitif en mars 2010, il a été inscrit une subvention pour le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'un montant de 2.000 €.

Afin de pouvoir utiliser cette somme, le conseil municipal doit accepter par délibération, cette subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 2000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

## **ACCEPTATION DON ASSOCIATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la dissolution de l'Association « Syndicat d'Initiative » lors de sa dernière Assemblée Générale.

Il informe l'Assemblée que suite à cette dissolution, les membres du bureau du Syndicat d'Initiative, conformément à l'article 8 des statuts de l'association, ont décidé de verser à la Commune, leur actif s'élevant à la somme de 12 520.08 €.

Vu l'Article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cet actif.

D'autre part, Monsieur le Maire indique que suite à la dissolution du Syndicat d'Initiative, deux nouvelles associations se sont créées afin d'assurer l'animation de la commune, notamment la Fête de la Musique et la Vogue. Il s'agit de :

- l'Association « Fête de la Musique » (FMB)
- l'Association « Bogève Animations ».

Il propose donc de procéder à l'octroi d'une partie du don du Syndicat d'Initiative à ces deux associations en fonction du pourcentage du chiffre d'affaires des recettes de l'année 2009 des deux principales manifestations organisées par le Syndicat d'Initiative, à savoir la fête de la musique et la vogue. Une somme sera également réservée pour la mise en place des actions dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et décide d'allouer pour 2010 une subvention de :

- 8 600 € à l'association « FETE DE LA MUSIQUE »
- 2 000 € à l'Association « BOGEVE ANIMATIONS ».

## **RENOUVELLEMENT CONVENTION ADHESION SERVICE MEDECINE PREVENTION CDG74**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Bogève adhère au service de médecine professionnelle et préventive proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, par convention signée en date du 29 mai 2007 pour une durée de 3 ans.

Cette convention arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> juin 2010, Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant de renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuver l'avenant proposé et autorise le Maire à le signer.

## **MARCHE DE TRAVAUX VIABILISATION LOTISSEMENT COMMUNAL LES CHAIX**

Monsieur BORREL du Cabinet ARPENT'ALP ayant été missionné dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre de ce dossier présente à l'assemblée le projet relatif à la viabilisation du lotissement communal de 15 lots au lieu-dit « Les Chaix ».

Ce projet comprend un lot unique comprenant les travaux de terrassements voirie, tranchées, eau potable, eaux pluviales, eaux usées, téléphone, électricité, espaces poubelles et plantations, recollement, réception et contrôles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce projet, ainsi que les pièces constitutives du marché public, et décide de procéder à la dévolution du marché de travaux par voie d'appel d'offres ouvert.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **COMPOSTAGE INDIVIDUEL :**

Monsieur le Maire informe le conseil de la distribution d'un bon de réservation dans toutes les boîtes aux lettres du canton. En ce qui concerne la Commune de BOGEVE, les personnes s'étant déjà inscrite l'année dernière ont reçu un courrier de la mairie pour leur demander confirmation de leur inscription.

Madame Magali BOUVAREL rend compte à l'assemblée de la réunion « Vivre son adolescence en Vallée Verte. La prochaine réunion aura lieu le mardi 18 mai 2010 à BOEGE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.